

participans nos Lecteurs, dans quel tems que ce soit.

XII. Les délais employés par le Cardinal Coscia à se rendre aux instances du Pape pour se soumettre à la Sentence prononcée contre lui, commençoient à irriter beaucoup le St. Pere, qui paroissoit déterminé à ne plus user d'aucun ménagement dans cette affaire. Le Cardinal voyant donc qu'on alloit mettre à exécution tout le ressentiment qu'il s'étoit justement attiré de la part de S. S., & que Mr. Signoribus & Mr. Giuccoccaci ci-devant Fiscal de Rome étoient chargés de son affaire & de passer outre, a signé enfin sa Sentence, & s'est engagé à payer d'abord 12000. Scudis, & à donner caution pour le reste de la somme à laquelle il a été condamné. Par cette soumission, il doit avoir été convenu, que le Cardinal Coscia sortira du Château St. Ange, pour se retirer au Couvent des Religieux de St. Alexis, où il restera jusqu'au paiement entier de ladite somme. Il est à croire que cette affaire, dont nous avons fort souvent parlé, a été ainsi ajustée; si, au reste, il y a en cela quelque contradiction, de nouveaux avis pourront nous en informer, & nous ne manquerons pas d'en donner part. Après cela on peut être persuadé que Mr. Coscia, Evêque de Targa, frere du Cardinal Coscia encore détenu, obtiendra son élargissement, & que son affaire se terminera aussi incessamment.

XII. Le Comte de Lagnasco, Ministre de Saxe a notifié à son tour l'élection faite à Praage de l'Electeur son Maître, & de son Couronnement à Cracovie; & le jour même de cette notification, Sa Sainteté donna une longue Audience au Comte Zuluschki, Ministre du Roi Stanislas, qui est vû de fort bon œil en cette Cour.